Lorsqu'une travailleuse ou un travailleur meurt,



tout le monde souffre. Jour de deuil national

Le 28 avril est dédié aux travailleuses et travailleurs tués ou blessés au travail. Chaque année, environ 1 000 accidents du travail causant la mort surviennent au Canada. Des centaines de milliers d'autres subissent des blessures entraînant une perte de temps ou souffrent d'une maladie professionnelle. Ça ne devrait pas se passer ainsi.

Faites de la sécurité votre priorité au travail.

Souvenez-vous que c'est votre vie. Ne la mettez pas en danger au travail.



